

Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants

اتفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة • 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 • Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
Convenio de Estocolmo sobre Contaminantes Orgánicos Persistentes • Стокгольмская конвенция о стойких органических загрязнителях



Secretariat of the Stockholm Convention
International Environment House 1
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine – Geneva
Switzerland

Telephone: +41 22 917 87 29
Facsimile: +41 22 917 80 98
E-mail: ssc@pops.int
Website: www.pops.int

Dossier: SC/POPRC

Date: 28 mars 2013

Objet: Invitation à soumettre au Comité d'étude des POP des observations sur les projets d'évaluation de la gestion des risques sur les chloronaphtalènes et l'hexachlorobutadiène

Madame, Monsieur,

La huitième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm s'est tenue du 15 au 19 octobre 2012, à Genève. Le rapport de la réunion (UNEP/POPS/POPRC.8/16) est disponible sur le site du Comité: <http://www.pops.int/poprc/>.

Conformément à la procédure prévue à l'article 8 de la Convention, le Comité a examiné les descriptifs des risques sur les chloronaphtalènes et l'hexachlorobutadiène. Dans les deux cas, le Comité a conclu que la substance chimique est susceptible, du fait de sa propagation à longue distance dans l'environnement, d'avoir des effets nocifs importants sur la santé humaine et/ou sur l'environnement, justifiant l'adoption de mesures au niveau mondial, et que le Comité doit procéder à la préparation d'une évaluation de la gestion des risques.

Conformément au paragraphe 7 (a) de l'article 8 de la Convention, le Comité a invité les Parties et les observateurs à fournir des informations se rapportant aux considérations énoncées à l'annexe F, et les groupes de travail spéciaux ont préparé les projets ci-joints d'évaluation de la gestion des risques concernant les chloronaphtalènes et l'hexachlorobutadiène. Sur la base du document d'évaluation de la gestion des risques ainsi que du descriptif des risques concernant chacune de ces deux substances chimiques, le Comité recommandera à la Conférence des Parties d'envisager ou non l'inscription de la substance chimique aux annexes A, B et/ou C de la Convention.

Vous êtes invité(e) à examiner les projets ci-joints concernant les chloronaphtalènes et l'hexachlorobutadiène et à soumettre vos observations au Comité d'étude des POP au plus tard **le 24 mai 2013**.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer vos soumissions sous forme de fichier électronique par courriel aux adresses suivantes : poprc@pops.int et mliim@pops.int.

**Destinataires: Points de contact officiels de la Convention de Stockholm
Correspondants nationaux de la Convention de Stockholm**

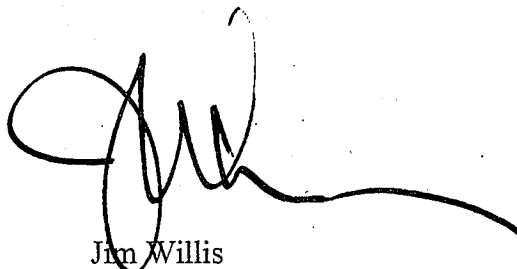
**Copie: Représentants des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à
Genève**

./..

En cas d'impossibilité, veuillez adresser les documents sur support papier à :
Secrétariat de la Convention de Stockholm
Att : Comité d'étude des POP
Mme Melisa Lim
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : (+41 22) 917 8098

Si vous avez des questions concernant cette invitation, ou si vous voudriez recevoir les documents du Comité d'étude des POP sur support papier, veuillez contacter Mme Melisa Lim (courriel : mim@pops.int; téléphone : +41 22 9178831)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jim Willis', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jim Willis
Secrétaire Exécutif